

## Lisez-moi du cadre "EPRD complet"

Ce cadre correspond à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) complet prévu à l'article R. 314-211 du CASF et conforme au modèle figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 27 décembre 2016 modifié par l'arrêté du 15 décembre 2020 (NOR: SSAA2030779A).

A noter : dans un souci d'adaptation permanente aux pratiques et sans préjudice des obligations générales de dépôt de l'EPRD, des ajustements ponctuels peuvent être apportés par rapport aux modèles joints à l'arrêté précité et régularisés ultérieurement par arrêté modificatif.

### I.- Quels sont les organismes gestionnaires (OG) concernés par ce cadre ?

=> les OG privés, qui gèrent, à titre exclusif ou non, des EHPAD\* avec une section hébergement administrée (tarifs fixés par le Conseil Départemental ou la Métropole) ;

=> les établissements publics médico-sociaux dotés de la personnalité juridique (EPSMS) et les CCAS/CIAS, qui gèrent, à titre exclusif ou non, des EHPAD (\*), que la section hébergement soit administrée ou pas ;

=> les OG privés, EPSMS et CCAS/CIAS qui gèrent, à titre exclusif ou non, des établissements/services/activités compris dans le périmètre d'un CPOM "PH-SSIAD-AJA" (article L. 313-12-2\*\* du CASF) signé avant le 1er janvier de l'exercice N (ou conclu au cours de l'exercice N si les parties prenantes ont opté pour une mise en place anticipée de l'EPRD dès l'année de signature du CPOM, conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé).

\* Dont les petites unités de vie (PUV)

\*\* ESMS relevant de l'article L. 313-12-2 du CASF : AJA, structures d'hébergement temporaires pour personnes âgées ou personnes handicapées, IME, IEM, IES, EEAP (et autres instituts accueillant des enfants handicapés), ITEP, CAFS, CAMSP, SESSAD, CMPP, CRP, CPO, MAS, FAM, SAMSAH, ESAT, BAPU, jardins d'enfants spécialisés, SPASAD et SSIAD.

### II.- Périmètre de l'EPRD

=> EPSMS = toutes les activités de l'entité juridique

=> CCAS/CIAS = un EPRD par budget annexe contenant un ESMS inclus dans le CPOM

=> OG privés non lucratifs = périmètre du CPOM (\*) ou ensemble des établissements et services relevant du ressort territorial du contrat

=> OG privés commerciaux = périmètre du CPOM (\*)

(\*) : c.-à-d. l'ensemble des ESMS/activités médico-sociales pour lesquels une pluriannualité budgétaire est prévue dans le CPOM.

Dans l'attente de la signature de ce contrat, l'EPRD regroupe tous les EHPAD implantés dans le même département. Pour les établissements du champ du handicap (+ SSIAD et AJA), le cadre du BP reste applicable.

Concernant les CCAS/CIAS : **un EPRD complet par budget annexe (BA)**.

Exemple: 1 BA regroupant 2 EHPAD (A et B) + 1 BA portant sur 1 EHPAD (C) = 2 EPRD, le premier regroupant les 2 EHPAD A et B (avec un seul CRP pour ces 2 EHPAD) et le second portant sur l'unique EHPAD C.

Cas des **OG privés qui gèrent à la fois des EHPAD et/ou AJA avec et sans tarif hébergement (ou accompagnement à la vie sociale) administré** par l'AT :

L'OG peut, avec l'accord de l'autorité de tarification (AT), établir un cadre EPRD complet unique regroupant l'ensemble de ces établissements. A défaut, il doit déposer un cadre complet pour le périmètre de ses EHPAD/AJA avec section hébergement (ou accompagnement à la vie sociale) administrée et un cadre simplifié regroupant ses autres établissements (même si un CPOM commun a été signé).

Cas des **OG privés qui gèrent à la fois des ESMS relevant du champ des personnes handicapées et des EHPAD et/ou AJA sans section hébergement (ou accompagnement à la vie sociale) administrée** :

L'OG peut, avec l'accord de l'AT, établir un cadre EPRD complet unique regroupant l'ensemble de ces établissements. A défaut, il doit déposer un cadre complet pour le périmètre de ses ESMS PH et un cadre simplifié regroupant ses EHPAD et/ou AJA (même si un CPOM commun a été signé).

### III.- Fonctionnement du cadre

Ce cadre fonctionne sur la base d'un procédé de création automatique des onglets en remplissant le tableau de page de garde nommé « Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD » et en cliquant sur l'icône : + , selon l'ordonnancement suivant :

1) Le finess juridique (FINESS EJ) doit être saisi dans le champ situé en haut de la page de garde (Champ nommé « N° FINESS (entité juridique) »).

2) Chacun des finess Etablissement (FINESS ET) relevant de l'organisme gestionnaire (c'est-à-dire du Finess EJ renseigné plus haut) et inclus dans le périmètre de l'EPRD, doit être renseigné dans le tableau du bas de la page de garde "Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD".

Dans ce tableau, il convient de saisir **une ligne par établissement ou service** (nommé ci-après FINESS ET pour plus de simplicité), selon les modalités suivantes :

a) 1er finess ET :

- i) saisie de la première ligne
- ii) puis clic sur l'icône +
- iii) l'onglet CRPP (\*) relatif au 1er FINESS ET (ainsi que l'onglet "CRP\_PGFP" de ce FINESS ET) et tous les autres onglets communs du cadre ("Synthèse\_CRP", "EPRD synthétique", "CAF détaillée", "TFP", "PGFP", "FDR", "Ratios financiers", "Tableau\_Rcc" et "Tab\_Eng. hors bilan") sont alors automatiquement générés.

b) 2ème finess ET :

- i) saisie de la deuxième ligne
- ii) puis clic sur l'icône +
- iii) l'onglet CRPA (\*\*) relatif au 2ème FINESS ET (ainsi que l'onglet "CRP\_PGFP" de ce FINESS ET) est alors automatiquement généré.

c) Etc.

**Les champs à saisir obligatoirement sur chaque ligne, pour que les onglets soient effectivement générés, sont:**

- "N° FINESS Etablissement"
- "Catégorie"
- "CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N" (cf aide contextuelle sur le choix d'une présentation équilibrée ou pas)

\* CRPP: compte de résultat prévisionnel principal - Le nom de l'onglet est construit de la manière suivante : "CRPP+NON SOUMIS EQUIL\_+N°FINESS ET" (si CRP non soumis à l'équilibre strict) ou "CRPP+SOU MIS EQUILIBRE\_+N°FINESS ET" (si CRP soumis à l'équilibre strict).

\*\* CRPA: compte de résultat prévisionnel annexe (en application de l'article R. 314-217 du CASF) - Le nom de l'onglet est construit de la manière suivante: "CRPA+NON SOUMIS EQUIL\_+N°FINESS ET de l'établissement" (si CRP non soumis à l'équilibre strict) ou

"CRPA+ SOUMIS EQUILIBRE\_+N°FINESS ET" de l'établissement" (si CRP soumis à l'équilibre strict)

#### IV.- Consignes d'utilisation

**Un emploi incorrect ne tenant pas compte des indications ci-dessous peut affecter les fonctionnalités automatiques du cadre, le bon déroulement du dépôt et la performance de la plateforme de collecte des EPRD.**

- Les cellules sur fond jaune sont à compléter manuellement. Les champs grisés sont des cellules verrouillées, qui peuvent contenir des formules de calcul automatique.
- Le cadre normalisé **n'est pas compatible avec Libre Office ni Open Office**.
- Veuillez ne pas copier ni déplacer le contenu d'une cellule vers une autre cellule ("**couper-coller**" / "**cliquer-glisser**"), ces actions pouvant endommager la structure des cadres Excel. Les macros de remplissage automatique des cellules ouvertes à la saisie sont possibles.
- Le N° FINESS EJ saisi dans la page de garde doit être le même que le N° FINESS EJ du dossier de dépôt dans la plateforme de collecte des EPRD.
- Les FINESS ET (Etablissement) saisis dans le tableau de la page de garde doivent impérativement correspondre aux FINESS ET affectés au dossier dans la plateforme de collecte des EPRD.
- Le déverrouillage peut véroler le fichier (impactant potentiellement la bonne marche de toutes les fonctions automatiques et la reconnaissance du fichier lors du dépôt dans la plateforme).
- Ne jamais laisser de liens directs pointant vers des fichiers externes ni de formules dans les cellules ouvertes à la saisie. Ces liaisons entre classeurs ou ces formules génèrent des problèmes de lisibilité pouvant exclure l'établissement concerné des bases de la CNSA.

#### V.- Cas spécifique des activités sans FINESS

Les activités sans finess peuvent concerner notamment (liste non exhaustive):

- les accueils de jour adossés,
- les budgets commerciaux des ESAT,
- les SIC,
- les DNA,
- les modes d'accueil hors hébergement permanent de plus de 25 places ou représentant plus du tiers de la capacité totale dans les établissements et services accueillant des enfants handicapés,
- etc.

Afin de permettre leur intégration technique dans le présent cadre, il convient de saisir l'onglet "*Id\_CR\_SF*" selon le même procédé que le tableau de la page de garde décrit en partie III. ci-dessus, afin que les onglets des CRP sans finess soient créés automatiquement.

Pour chaque ligne, un identifiant est créé automatiquement à partir des données du tableau de l'onglet "*Id\_CR\_SF*". Les onglets sont créés dans l'ordre de remplissage de ce tableau et sont nommés selon la règle suivante: CRP\_SF + n° identifiant.

Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "*Id\_CR\_SF*" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CRP\_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, PGFP, ratios financiers, etc.). Veuillez à bien mettre en cohérence le CRP de l'établissement d'adossment avec le CRP\_SF rattaché, en déduisant les charges et produits du CRP\_SF des montants indiqués dans le CRP de l'établissement d'adossment.

## VI.- Cas des OG commerciaux

Si l'EPRD est élaboré par un organisme commercial pour le compte des sociétés gestionnaires d'EHPAD qu'il contrôle (dans les conditions prévues au II de l'article L. 233-16 du code de commerce), le fonctionnement du cadre décrit en III. et IV. ci-dessus est valable, même si les FINESS ET ne relèvent pas du même FINESS EJ.

En revanche, un seul FINESS EJ, parmi les FINESS EJ d'une des sociétés contrôlées ou le FINESS EJ de la société mère, peut être indiqué dans le champ "N° FINESS (entité juridique)" de la page de garde. Le n° FINESS EJ sélectionné est laissé au choix de l'organisme gestionnaire. Le n° FINESS EJ sélectionné devra également être celui qui est indiqué dans le dossier de dépôt de l'EPRD dans la plateforme.

Pour rappel, dans la plateforme, l'organisme devra, au moment de son dépôt, cocher la case "Société commerciale contrôlée", afin de permettre le choix des FINESS EJ et l'affectation des établissements et services (FINESS ET) relevant de FINESS EJ différents.

Cette possibilité n'est ouverte qu'aux organismes commerciaux, conformément à l'article L. 313-12 du CASF.

## Récapitulatif des aides contextuelles

### 1 N° FINESS (entité juridique)

=> Indiquer le numéro finess de l'organisme gestionnaire ou de l'établissement public, en tant que personnalité morale titulaire des autorisations. Il doit correspondre au N° FINESS EJ du dossier de dépôt dans la plateforme de collecte des EPRD.

=> Pour les organismes commerciaux, indiquer celui qui a été sélectionné pour déposer le fichier dans la plateforme.

### 2 Première ligne du tableau de la page de garde

=> Indiquer le CRP principal (au choix de l'organisme suite à la signature du CPOM)

### 3 Deuxième ligne et lignes suivantes du tableau de la page de garde

=> Indiquer les CRP annexes.

### 4 Icônes du tableau de la page de garde



=> crée les onglets correspondants selon le procédé décrit dans le "LISEZ-MOI".



=> supprime une ligne du tableau (en se plaçant sur la ligne dont la suppression est souhaitée et en colonne C "Etablissements et services" puis en cliquant sur "-").



=> modifie une saisie de n° FINESS ET déjà enregistrée (en se plaçant sur la ligne dont la modification est souhaitée et en colonne C "Etablissements et services" puis en cliquant sur l'icône).

Les autres champs peuvent être modifiés à l'aide des menus déroulants excepté l'item "CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N". En cas de modification souhaitée de ce dernier, il est nécessaire de supprimer la ligne pour en recommencer une autre.

### 5 N° FINESS Etablissement

=> Indiquer le n° FINESS de l'établissement, du service ou de l'activité (relevant nécessairement du finess juridique indiqué plus haut, hors organismes commerciaux). Les Finess ET saisis dans le tableau de la page de garde doivent être identiques aux N° Finess ET affectés au dossier dans la plateforme de collecte des EPRD.

### 6 ESSMS relevant du périmètre du CPOM

=> Champ à renseigner après signature du CPOM, le périmètre de l'EPRD pouvant être plus large que celui du CPOM (cf "II. Périmètre de l'EPRD" dans la partie "LISEZ-MOI" ci-dessus).

### 7 CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée

=> NON : EHPAD + établissement, service ou activité dont les règles de fixation pluriannuelle du budget sont définies dans le CPOM (qu'ils soient sous compétence ARS exclusive, CD exclusive ou conjointe ARS/CD).  
=> OUI : établissements, service ou activité non inclus dans le volet financier du CPOM + ESMS sous la compétence tarifaire du préfet. EHPAD non concernés.

#### 8 Dénomination du CRP sans n° FINESS

=> Donner un titre explicite : par exemple nom du site et structure de rattachement.

#### 9 N° FINESS de rattachement

=> Saisir le n° FINESS de l'établissement, service ou activité auquel le budget est adossé (ESAT, AJ par ex.).

=> Sans structure d'adossment, saisir le n° FINESS ET de son choix, parmi ceux gérés par l'entité juridique, afin de le rattacher à une structure identifiée au sein du périmètre. Il est préconisé de ne pas changer le n° FINESS de rattachement d'une année sur l'autre.

#### 10 Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

Les quote-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat éventuellement comptabilisées dans les produits d'exploitation (comptes 74 et 75) doivent être reclassées dans les comptes 777 dans le cadre EPRD, conformément aux règles comptables en vigueur, afin de ne pas fausser la présentation des ratios financiers.

#### 11 Participations et créances rattachées à des participations

Ligne présente en emplois mais non prévue en ressources car l'impact sur le FRNG est directement pris en compte dans la CAF (produits de la vente).

#### 12 Charges exceptionnelles décaissables

=> Par défaut, comptes 671, 673 et 678 ; à ajuster/compléter le cas échéant (avec mention dans le rapport budgétaire et financier).

#### 13 Remboursements des emprunts antérieurs (part capital)

=> Indiquer les remboursements en capital des emprunts autorisés contractés antérieurement au début du plan d'investissement (tendance morte).

#### 14 Remboursements des emprunts prévus au plan (part capital)

=> Indiquer les remboursements en capital des emprunts autorisés contractés dans le cadre du plan d'investissement en cours.

#### 15 Immobilisations corporelles et incorporelles en cours

Saisir les comptes 23 sauf c/235.

#### 16 Part Investissement PPP

Saisir les comptes 235.

#### 17 Reprises de résultats

Information utile essentiellement pour la période de transition de l'environnement "BP" vers l'environnement "EPRD". Les résultats repris antérieurement dans le cadre de la tarification n'impactent pas le montant constaté comptablement des charges et des produits. Il s'agit de décisions strictement tarifaires. C'est pourquoi ils ne sont pas intégrés dans les calculs consolidés du présent fichier.

#### 18 Taux d'endettement

Dette rapportée au montant total des financements de long terme du FRI et non au total des financements de long terme

#### 19 Vétusté des immobilisations

En l'état actuel du cadre, les comptes 23 ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du dénominateur des taux de vétusté.

#### 20 Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR

La somme des montants inscrits en D85 et D86 doit être égale au montant inscrit en D51.

#### 21 Affectation des résultats à l'investissement

En plus des affectations de résultat au compte 10682, inclure celles éventuellement inscrites au compte 10683 (« Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM prévu à l'article R314-43-1 du CASF »).

## 22 Frais de siège

Les frais de siège autorisés sont à intégrer dans les CRP des établissements et services et à détailler dans le tableau de répartition des charges communes (onglet "Tableau\_Rcc" avec leur clef de répartition), conformément à l'article R. 314-215 du CASF. En l'état de la réglementation, il n'existe pas de CRP spécifique à un siège ou un service commun.

## 23 Produits de la tarification

Prendre en compte les dernières notifications budgétaires des autorités de tarification. Le cas échéant, les prévisions de l'exercice N peuvent intégrer des montants qui n'auraient pas encore été notifiés, mais cette inscription ne vaut pas engagement de l'autorité de tarification à attribuer ces financements (article R. 314-210 du CASF).

## 24 CRP soumis à l'équilibre strict

Pour les ESMS soumis à l'équilibre strict, les lignes "TOTAL GENERAL" des charges et des produits pour chaque CRP doivent être égales (en incluant le cas échéant les reprises de résultats antérieurs et les amortissements comptables excédentaires différés). Ces mêmes règles d'équilibre doivent être respectées pour chaque CRP\_PGFP sur toute la période du plan.

## 25 Cohérence TFP/PGFP/FDR

L'objectif du tableau de financement est de retracer la formation du fonds de roulement d'investissement. Il n'existe donc pas une stricte équivalence entre le fonds de roulement du tableau de financement et celui de l'onglet "Bilan financier". La différence de périmètre est constituée principalement par les comptes de liaison stables de trésorerie pour les ESSMS privés, les autres mouvements liés au FRE étant par construction intégrés à la CAF. C'est pourquoi, pour les ESSMS privés, les mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie sont réintégrés dans la variation du fonds de roulement présentée dans l'onglet "EPRD synthétique".

## 26 Fonds associatifs, apports, dotations et réserves

Les réserves (comptes 106) sont, par convention, exclues des ressources et emplois stables du TFP, dans la mesure où les mouvements affectant ces comptes sont normalement sans impact sur la variation annuelle du FRNG.

## 27 Comptes de liaison trésorerie (stable)

Le TFP ne retrace que les opérations relatives à l'investissement et se limite donc aux comptes de liaison investissement, tandis que le PGFP intègre en plus les emplois et ressources stables d'exploitation.

## 28 Ratios de rotation des dettes fournisseurs

La méthodologie de calcul retenue dans le cadre normalisé ne prend pas en compte la TVA sur les achats, compte tenu de la diversité des régimes applicables.

## 29 Contrôle de la variation du fonds de roulement et de la trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

Contrôle de cohérence intégré à titre indicatif pour sécuriser la saisie. Il pourra évoluer en fonction des pratiques de remplissage et des adaptations apportées au cadre.

## 30 Financements à court terme

Correspond à la variation de la trésorerie passive (lignes de trésorerie, intérêts courus non échus, concours bancaires courants, fonds des majeurs protégés, dettes fournisseurs d'immobilisations, compte de liaison trésorerie, etc.).

## 31 Emprunts à plus d'un an

Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie. Cela permet une homogénéité des emprunts entre l'EPRD synthétique et le PGFP. Les données de l'EPRD N-1 sont à retraiter le cas échéant, pour assurer un périmètre harmonisé entre les exercices N/N-1. Si le FRI présente un écart entre l'onglet "PGFP" et l'onglet "Bilan financier", cela peut provenir du montant des emprunts saisis dans le TFP, qui ne doit pas contenir les intérêts courus non échus (compte 1688).

## 32 Emprunts à plus d'un an

Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie (ligne "Autres"). Cela permet une homogénéité des emprunts entre l'EPRD synthétique, le PGFP et le bilan financier. Les données de l'EPRD N-1 sont à retraiter le cas échéant, pour assurer un périmètre harmonisé entre les exercices N/N-1.

## 33 Emprunts et dettes assimilées (EPRD synthétique et TFP)

Uniquement les emprunts et dettes assimilées à plus d'un an. Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie.

## 34 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRÉSORERIE - EXERCICE 2023

Renseigner uniquement les variations nettes entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023

#### 35 Poste "Autres" des augmentations des financements stables d'investissement (FRI)

ESSMS privés : inclure notamment les dépôts et cautionnements reçus (c/165) et les dettes rattachées à des participations (c/17).

#### 36 Poste "Autres" des diminutions des financements stables d'investissement de la période

ESSMS privés : inclure notamment les remboursements de dépôts et cautionnements reçus (c/165) et les dettes rattachées à des participations (c/17).

#### 37 Annulation de mandats sur exercices clos

La ligne 070 de l'onglet "TFP" concerne les annulations de dépenses d'investissement. Elle n'est donc pas égale au montant inscrit au compte 773 du compte de résultat, montant qui n'a pas vocation à figurer au TFP. La cohérence avec le bilan est assurée par le traitement comptable de ces annulations, imputées au crédit du compte d'exécution débité à l'origine et au débit du compte 46721 « Débiteurs divers » si le mandat initial a été payé ou du compte de reste à payer où figure le mandat, dans le cas contraire.

#### 38 Annulation de titres sur exercices clos

La ligne 071 de l'onglet "TFP" concerne les annulations de recettes d'investissement. Elle n'est donc pas égale au montant inscrit au compte 673 du compte de résultat, montant qui n'a pas vocation à figurer au TFP. La cohérence avec le bilan est assurée par le traitement comptable de ces annulations, imputées au débit du compte d'exécution crédité à l'origine et au crédit du compte de débiteurs si le titre figure en restes à recouvrer ou du compte 47141 « recettes perçues en excédent à réimputer » dans le cas contraire.

#### 39 Données complémentaires sur les comptes 165 (ESSMS publics) et 169

Pour les ESSMS privés, le montant du compte 165 est déjà exclu du périmètre des emprunts pris en compte pour le calcul du taux d'endettement et de la durée apparente de la dette. Inclure uniquement le montant du compte 169.

#### 40 Taux de marge brute d'exploitation

Ce ratio est corrigé des comptes 709, 713 et 6611 uniquement pour les exercices 2022 et 2023, les prévisions pour ces comptes pour les exercices 2024 à 2029 n'étant pas détaillées.

#### 41 Evolution de la trésorerie en jours sur la durée du PGFP (N-1 à N+6)

- Exercice N-1 : dans un souci de simplification, le ratio présenté dans le PGFP est calculé en rapportant la trésorerie de fin de période au total des charges des comptes de résultat consolidés moins les charges non décaissables du bloc "CRP consolidés" du plan, sans autre retraitement.
- Exercices N à N+6 : en l'absence de projections relatives aux charges non décaissables, le ratio présenté dans le PGFP est calculé en rapportant la trésorerie de fin de période au total des charges des comptes de résultat prévisionnels du PGFP.

Cet onglet a été ajouté à titre expérimental. Il n'est pas protégé. Toutefois, toute modification des formules ou de la structure du tableau ci-dessous peut entraver son bon fonctionnement.

FICHE D'AUTO-CONTRÔLE A TITRE D'INFORMATION

Contrôle	Onglet	Valeur	Ok/KO	Observations
Version	Tous	#EPRDHA-2022-01#	a priori, vous utilisez une version qui n'est plus en vigueur, veuillez vous référer à l'adresse de	Le fichier utilisé doit être celui en vigueur à la date de la campagne de dépôt des EPRD. Il est mis à disposition sur le site de la DGCS : <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-aides/etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/article/reforme-de-la-tarifcation">https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-aides/etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/article/reforme-de-la-tarifcation</a> .
Nom du fichier	Tous	Au choix ou selon règle de nommage indiquée par l'autorité de tarification		Veillez à choisir un nom explicite pour vous et vos autorités de tarification. Exemple : ID_FINESSEJ_Type_AAAAMMJJ_V1 Avec ID : identifiant du dossier sur la plateforme de collecte FINESSEJ : numéro finess de l'entité juridique Type : type de document (ex : eprd_complet) ou n° de l'annexe (ex : A1) AAAAMMJJ : date du fichier Vx : numéro de version
Intitulés des onglets	Tous	Saisie prédéfinie		Les intitulés des onglets du fichier sont ceux du cadre vierge téléchargeable sur le site de la DGCS et ne doivent pas être modifiés. Toute modification peut empêcher le traitement des données.
Statut juridique	Page de garde	Etat & Col.Territ.	Ok	La valeur de ce champ doit être "Etablissement Public", "Etat & Col.Territ.", "Org. Privé Commer." ou "Org.Privé non Lucr."
Date d'effet du CPOM	Page de garde	01/01/2023	Ok	Si un CPOM a été conclu à la date d'établissement de l'EPRD, alors ce champ doit être non vide.
Capacité installée	Page de garde et Id_CR_SF	0	Au moins une des capacités est non saisie	Les champs relatifs aux capacités installées (colonnes I de la page de garde et H de l'onglet "Id_CR_SF" doivent être non vides.
	Page de garde et Id_CR_SF	0	Ok	Si valeur supérieure ou égale à 1000, vérification de la saisie recommandée
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	Page de garde	0	Non saisi	Ce champ doit être non vide. Si valeur supérieure à 366 (atypie), vérification de la saisie recommandée. Ce contrôle porte uniquement sur le compte de résultat principal (1ère ligne du tableau de page de garde).
Convention collective majoritaire de travail	Page de garde	0	Non saisi	La valeur de ce champ doit être un des items de la liste déroulante proposée en page de garde.
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	Id_CR_SF	0		Ce champ doit être non vide. Si valeur supérieure à 366 (atypie), vérification de la saisie recommandée. Ce contrôle porte uniquement sur le 1er compte de résultat du tableau de l'onglet "Id_CR_SF".
Total produits de N-1 à N+6 (comptes de résultat consolidés)	PGFP	Ok	Ok	Le total des produits ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Total charges de N-1 à N+6 (comptes de résultat consolidés)	PGFP	Ok	Ok	Le total des charges ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) de N-1 à N+6 (comptes de résultat consolidés)	PGFP	Au moins un des montants de total produits est nul ou négatif	Atypie	Le total des produits de la tarification ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Charges de personnel (GI) de N-1 à N+6 (comptes de résultat consolidés)	PGFP	Ok	Ok	Le total des charges de personnel ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	10,98%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N-1 et N	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-17,30%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N et N+1	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	10,39%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N-1 et N	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-31,87%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N et N+1	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.

Informations complémentaires :

Cliquer sur ce bouton pour afficher les donn (CR)

Mise à jour en cas d'ajouts de nouveaux CR : cliquer

Réinitialisation (par exemple après suppression d'un partir de la colonne L jusqu'à la dernière colonne du bouton.

Détail par compte de résultat (CR) :

N° FINESSE ET	
Capacité installée 2023	
Total produits réalisés 2022	Montant
Total produits prévus 2023	Montant % évolution / N-1
Total produits prévus 2024	Montant % évolution / N
Total produits prévus 2025	Montant % évolution / N+1
Total produits prévus 2026	Montant % évolution / N+2
Total produits prévus 2027	Montant % évolution / N+3
Total produits prévus 2028	Montant % évolution / N+4
Total produits prévus 2029	Montant % évolution / N+5
Total charges réalisées 2022	Montant
Total charges prévues 2023	Montant % évolution / N-1

Total des charges : écart N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N+6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) : écart N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) : écart N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) : écart N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) : écart N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) : écart N+6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (GII) : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	19,00%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N-1 et N	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (GII) : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-11,52%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N et N+1	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (GII) : écart N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (GII) : écart N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (GII) : écart N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (GII) : écart N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (GII) : écart N+6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes à la structure (GIII) : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	6,82%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes à la structure (GIII) : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-100,00%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N et N+1	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes à la structure (GIII) : écart N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes à la structure (GIII) : écart N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.

Total charges prévues 2024	Montant
	% évolution / N
Total charges prévues 2025	Montant
	% évolution / N+1
Total Charges prévues 2026	Montant
	% évolution / N+2
Total charges prévues 2027	Montant
	% évolution / N+3
Total charges prévues 2028	Montant
	% évolution / N+4
Total charges prévues 2029	Montant
	% évolution / N+5
Produits de la tarification (GI) réalisés 2022	Montant
Produits de la tarification (GI) prévus 2023	Montant
	% évolution / N-1
Produits de la tarification (GI) prévus 2024	Montant
	% évolution / N
Produits de la tarification (GI) prévus 2025	Montant
	% évolution / N+1
Produits de la tarification (GI) prévus 2026	Montant
	% évolution / N+2
Produits de la tarification (GI) prévus 2027	Montant
	% évolution / N+3



Charges afférentes à la structure (GIII) : écart N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes à la structure (GIII) : écart N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes à la structure (GIII) : écart N+6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	0,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des biens N-1	Bilan financier	19 490,16 €	Ok	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Total des biens N-2	Bilan financier	48 118,07 €	Ok	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Total des financements N-1	Bilan financier	129 417,21 €	Ok	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Total des financements N-2	Bilan financier	152 003,59 €	Ok	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Equilibre du bilan financier (exercice N-1)	Bilan financier	-109 927,05 €	Incohérence	Le total des biens doit être égal au total des financements. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Equilibre du bilan financier (exercice N-2)	Bilan financier	-103 885,52 €	Incohérence	Le total des biens doit être égal au total des financements. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Résultat net (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Incohérence	Cohérence inter-onclet : lorsque les résultats sont sous contrôle de tiers financeurs, la valeur de ce champ doit être égale au résultat comptable issu de l'onclet "PGFP". En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. A noter : les résultats d'activités sous gestion non contrôlée (ex : budget annexe de production/commercialisation d'un ESAT) sont à enregistrer dans le poste "Autres" des financements stables du bilan financier. Dans ce cas, l'écart qui en résulte entre le résultat net affiché dans l'onclet "PGFP" et celui du bilan financier est justifié et peut être utilement expliqué dans le rapport budgétaire et financier joint à l'EPRD.
VB d'immo corp. amortissables (exercice N-1)	Bilan financier	1 860,00 €	Ok	VB : valeur brute. Si au moins un poste d'immobilisations affiche une valeur négative (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Amort. des immo corp. (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Non saisi	Amort. : amortissements. S'il existe un patrimoine immobilier, ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), nous nous invitons à vérifier votre saisie.
Ecart total VB d'immo corp. amortissables - total amort. des immo corp. (exercice N-1)	Bilan financier	1 860,00 €	Ok	Le total des amortissements ne peut excéder le total des valeurs brutes d'immobilisations amortissables. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Agencements de terrain : écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Constructions : écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Install. Techniques : écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), nous vous invitons à vérifier votre saisie.
Autres immo corp. : écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	1 860,00 €	Ok	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Dotations aux amortissements des immo c/6811 prévues N	CRPP/A et CRPA_SF	66 580,00 €	Ok	Cohérence inter-onclet : si la valeur nette au 31/12/N-1 des immobilisations corporelles amortissables est non nulle selon le bilan financier, alors le montant des dotations au compte 6811 inscrites au compte de résultat au titre de l'exercice N devrait être non nul. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée.
Total des emplois (hors IAF) prévus N	Tableau de financement	517 655,00 €	Ok	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "Incohérence", vérification de la saisie recommandée.
Total des emplois (hors IAF) réalisés N-1	Tableau de financement	24 659,51 €	Ok	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "Incohérence", vérification de la saisie recommandée.
Variation des dettes financières c/16 (réalisé N-1)	Tableau de financement	-341,87 €	Incohérence	Cohérence inter-onclet : les mouvements d'emplois et de ressources afférents aux emprunts, dépôts et cautionnements (compte 16) doivent concorder avec la variation des postes "Emprunts et dettes assimilées" et "Dépôts et cautionnements reçus" au bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.
Remboursement des emprunts et dettes assimilées au 31/12/N	TFP/PGFP	6 000,00 €	Ok	Cohérence inter-onclet : le montant global des remboursements des emprunts inscrit au PGFP doit être égal à la valeur des remboursements retracée dans l'onclet "TFP". En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Remboursement des emprunts et dettes assimilées au 31/12/N-1	TFP/PGFP	5 169,35 €	Ok	Cohérence inter-onclet : le montant global des remboursements des emprunts inscrit au PGFP doit être égal à la valeur des remboursements retracée dans l'onclet "TFP". En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Reprises à l'investissement des réserves de couverture de BFR (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	0,00 €	Incohérence	Cohérence inter-onclet : une reprise sur la réserve de couverture de BFR doit réduire le montant de cette réserve, sauf affectation d'un montant plus élevé que la reprise la même année et ne peut être faite qu'au profit de la réserve d'investissement. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajoutez une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).
Affectation du résultat à l'investissement (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	0,00 €	Incohérence	Cohérence inter-onclet : un excédent affecté à l'investissement doit augmenter le montant de cette réserve. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajout d'une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).
Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	0,00 €	Incohérence	Cohérence inter-onclet : une affectation de résultats en réserve de compensation des charges d'amortissements doit augmenter le montant de cette réserve. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajout d'une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).
FRI au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	24 567,18 €	FRI du PGFP différent du FRI du bilan financier	Cohérence inter-onclet : le montant du FRI au 31/12/N-1 doit être identique entre les onclets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.

Produits de la tarification (G1) prévus 2028	Montant
	% évolution / N+4
Produits de la tarification (G1) prévus 2029	Montant
	% évolution / N+5
Charges afférentes au personnel (GII) réalisées 2022	Montant
Charges afférentes au personnel (GII) prévues 2023	Montant
	% évolution / N-1
Charges afférentes au personnel (GII) prévues 2024	Montant
	% évolution / N
Charges afférentes au personnel (GII) prévues 2025	Montant
	% évolution / N+1
Charges afférentes au personnel (GII) prévues 2026	Montant
	% évolution / N+2
Charges afférentes au personnel (GII) prévues 2027	Montant
	% évolution / N+3
Charges afférentes au personnel (GII) prévues 2028	Montant
	% évolution / N+4
Charges afférentes au personnel (GII) 2029	Montant
	% évolution / N+5
Charges afférentes à la structure (GIII) réalisées 2022	Montant
Charges afférentes à la structure (GIII) prévues 2023	Montant
	% évolution / N-1
	Montant
Charges afférentes à la structure (GIII) prévues 2024	Montant
	% évolution / N
Charges afférentes à la structure (GIII) prévues 2025	Montant
	% évolution / N+1
Charges afférentes à la structure	Montant

FRE au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	67 204,17 €	FRE du PGFP différent du FRE du bilan financier	Cohérence inter-onglet : le montant du FRE au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
Variation du FRNG au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	-12 114,17 €	Incohérence des montants de variation du FRNG entre PGFP et bilan financier	Cohérence inter-onglet : la variation du fonds de roulement calculée à partir du PGFP doit être égale à la variation du FRNG calculée à partir du bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.
FRNG au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier		Écart de -18156 €	report ici du contrôle effectué directement dans l'onglet "PGFP"
BFR au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onglet : le montant du BFR au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
Variation de la trésorerie au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	-12 114,17 €	Trésorerie du PGFP différente de la trésorerie du	Cohérence inter-onglet : le montant de la trésorerie au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
Trésorerie au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier		Écart de -12114 €	report ici du contrôle effectué directement dans l'onglet "PGFP"
Mouvements du FRE pouvant impacter le FRNG et non pris en compte dans l'onglet "TFP", au 31/12/N	EPRD synthétique / TFP / PGFP	0,00 €	OK	Cohérence inter-onglet : La variation du FRNG du TFP intègre uniquement les variations liées au FRI, alors que celle du PGFP prend en compte toutes les variations (FRI + FRE). Un écart provient donc a priori des comptes de liaison trésorerie (stable). Ce contrôle porte sur l'égalité entre la variation des comptes de liaison trésorerie (stable) et l'écart d'apport ou prélèvement sur le FRNG entre PGFP et TFP. Si un écart subsiste, vérification de la saisie recommandée.
Variation du FRNG - y compris mouvements ci-dessus (réalisé N-1)	PGFP / TFP	-337 131,00 €	Ok	Cohérence inter-onglet : la variation du fonds de roulement calculée à partir du PGFP doit être égale à la variation du FRNG calculée dans l'EPRD synthétique, hormis le cas des comptes de liaison trésorerie (stable) pour les ESSMS privés. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Variation de la trésorerie au 31/12/N	EPRD synthétique / PGFP		Ok	report ici du contrôle effectué directement dans l'onglet "EPRD synthétique"
Trésorerie au 31/12/N	EPRD synthétique / PGFP	-349 245,17 €	Trésorerie du PGFP différente de la trésorerie de l'EPRD synthétique	Cohérence inter-onglet : le montant de la trésorerie au 31/12/N doit être identique entre les onglets "EPRD synthétique" et "PGFP". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.

(GIII) prévues 2026	% évolution / N+2
Charges afférentes à la structure (GIII) prévues 2027	Montant % évolution / N+3
Charges afférentes à la structure (GIII) prévues 2028	Montant % évolution / N+4
Charges afférentes à la structure (GIII) 2029	Montant % évolution / N+5

## Annexe 1: Cadre normalisé de présentation de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Exercice :

? N° FINESS (entité juridique) :

Organisme gestionnaire :

Statut de l'entité juridique :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Email :

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire :

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

### Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
FOYER LOGEMENT		710785528	Logement Foyer	02/07/2021	0	0	0	Oui	Oui



Convention collective majoritaire de travail :



## Identification des activités sans numéro FINESS

### Liste des établissements, services et activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'EPRD



Identifiant (*)	Dénomination du CRP sans n° FINESS	Adresse	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	CRP relevant du périmètre du CPOM O/N	N° FINESS de rattachement



(\*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id\_CR\_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CRP\_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, FDR etc.). Veuillez à bien établir le CRP de l'établissement d'adossement sans les charges relatives au CRP\_SF rattaché.

## Sommaire


Documents	Identification de l'onglet	Pagination
<b><u>Comptes de résultat prévisionnel</u></b>		
ESSMS 1	CRPP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1	Page à
ESSMS 3	CRPA_2	Page à
ESSMS ...	CRPA_...	Page à
<b><u>Synthèse des CRP</u></b>	Synthèse_CRP	Page à
<b><u>EPRD synthétique</u></b>	EPRD-Synthétique	Page
<b><u>CAF détaillée</u></b>	CAF_détaillée	Page
<b><u>Tableau de financement prévisionnel</u></b>	TFP	Page
<b><u>Projection des comptes de résultat prévisionnels</u></b>		
ESSMS 1	CRPP_PGFP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1 PGFP	Page à
ESSMS 3	CRPA_2 PGFP	Page à
ESSMS ...	CRPA_... PGFP	Page à
<b><u>Plan global de financement pluriannuel</u></b>	PGFP	Page à
<b><u>Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1</u></b>	Bilan financier	Page à
<b><u>Ratios d'analyse financière</u></b>	Ratios_financiers	Page
<b><u>Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun</u></b>	Tableau_Rcc	Page
<b><u>Engagements hors bilan</u></b>	Tab_Eng. hors bilan	Page

Raison sociale :	FOYER LOGEMENT
FINESS ET :	710785528

**Compte de résultat prévisionnel principal/annexe soumis à l'obligation d'équilibre**

**Présentation des charges :**

<b>GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
<b>ACHATS</b>				
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	115 543,55 €	151 994,75 €	152 500,00 €
607	Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>				
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>				
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6242	Transports d'usagers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	3 331,88 €	2 045,43 €	5 300,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 962,10 €	1 205,00 €	1 500,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	1 909,78 €	1 919,60 €	2 000,00 €
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6287/ 6288	Divers - Remboursements de frais et autres	850,15 €	1 009,77 €	1 500,00 €
<b>TOTAL GROUPE I</b>		<b>124 597,46 €</b>	<b>158 174,55 €</b>	<b>162 800,00 €</b>
<b>GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>				
		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
621	Personnel extérieur à l'établissement	13 350,00 €	13 615,00 €	14 000,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 005,42 €	10 971,86 €	12 500,00 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	2 369,85 €	2 364,41 €	2 775,00 €
641	Rémunérations du personnel non médical	100 687,13 €	119 770,68 €	141 305,00 €
642	Rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €
643	Rémunération du personnel handicapé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	43 591,37 €	44 219,44 €	56 000,00 €
646	Personnes handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
647	Autres charges sociales	2 827,71 €	2 339,31 €	3 420,00 €
648	Autres charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE II</b>		<b>171 831,48 €</b>	<b>193 280,70 €</b>	<b>230 000,00 €</b>
(1): Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.				
<b>GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>				
		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
612	Redevances de crédit-bail	0,00 €	0,00 €	0,00 €
613	Locations	428,76 €	428,76 €	800,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	0,00 €	0,00 €	0,00 €
615	Entretien et réparations	23 802,00 €	20 728,84 €	30 000,00 €
616	Primes d'assurances	6 491,14 €	6 002,51 €	6 100,00 €
617	Etudes et recherches	0,00 €	0,00 €	0,00 €
618	Divers	8 346,68 €	8 273,58 €	9 000,00 €
623	Information, publications, relations publiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
627	Services bancaires et assimilés	20,10 €	87,77 €	150,00 €
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	28 556,00 €	29 871,00 €	32 000,00 €
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>				
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00 €	0,00 €	0,00 €
657	Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	1,79 €	2,06 €	50,00 €
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	2 014,96 €	125,63 €	200,00 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS</b>				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	70 692,09 €	8 563,39 €	66 580,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	61 544,98 €	0,00 €
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68748	Autres dotations aux provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE III</b>		<b>140 353,52 €</b>	<b>135 628,52 €</b>	<b>144 880,00 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>		<b>436 782,46 €</b>	<b>487 083,77 €</b>	<b>537 680,00 €</b>
002	Déficit antérieur du CRP reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €

005	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>436 782,46 €</b>	<b>487 083,77 €</b>	<b>537 680,00 €</b>



## Présentation des produits :

## GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
731			
Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
731224 / 7312132			
Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
732			
Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733			
Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733222			
Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
734			
Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
738			
Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

## GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
70			
Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous: c/70821, 70822 et 70823)	122 376,72 €	135 350,36 €	132 510,00 €
70821			
Forfaits journaliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70822			
Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70823			
Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
71			
Production stockée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
72			
Production immobilisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74			
Subventions d'exploitation et participations	66 220,87 €	34 640,51 €	15 000,00 €
75			
Autres produits de gestion courante	228 783,29 €	233 262,57 €	232 000,00 €
603			
Variation des stocks (en recettes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
609			
Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,00 €	0,00 €	0,00 €
619			
Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
629			
Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6419			
Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	15 537,01 €	9 853,97 €	13 700,00 €
6429			
Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6439			
Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6459/ 69/79			
Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6489			
Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6611			
Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>432 917,89 €</b>	<b>413 107,41 €</b>	<b>393 210,00 €</b>

## GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
76			
Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €

## PRODUITS EXCEPTIONNELS

771			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €
773			
Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)	931,86 €	748,36 €	0,00 €
775			
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
777			
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	12 594,99 €	12 594,99 €	12 250,00 €
778			
Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)	1 504,00 €	1 966,00 €	0,00 €
7781			
Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

## AUTRES PRODUITS

7811			
Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7815			
Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7816			
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7817			
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
786			
Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78725			
Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78741			
Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78742			
Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78746			
Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78748			
Autres reprises sur provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7876			
Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
789			
Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921, 78922, 7895) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78921			
Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78922			
Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7895			
Utilisation des fonds dédiés sur ressources financières d'autres financeurs (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
79			
Transferts de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b>15 030,85 €</b>	<b>15 309,35 €</b>	<b>82 250,00 €</b>

## TOTAL DES PRODUITS (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

	447 948,74 €	428 416,76 €	475 460,00 €
--	--------------	--------------	--------------

002			
Excédent antérieur du CRP reporté	125 871,18 €	120 887,59 €	62 220,00 €
005			
Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €	0,00 €

## TOTAL GENERAL

	573 819,92 €	549 304,35 €	537 680,00 €
--	--------------	--------------	--------------

Ratios	Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
Marque brute d'exploitation	68 842,48 €	-3 742,36 €	-77 690,00 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	417 380,88 €	403 253,44 €	379 510,00 €
<b>Taux de marge brute</b>	<b>16,49%</b>	<b>-0,93%</b>	<b>-20,47%</b>
Résultat net	11 166,28 €	-58 667,01 €	-62 220,00 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713	432 411,73 €	418 562,79 €	461 760,00 €
<b>Taux de résultat</b>	<b>2,58%</b>	<b>-14,02%</b>	<b>-13,47%</b>



### Synthèse des CRP

<b>FINESS ET</b>	710785528
<b>Raison sociale</b>	FOYER LOGEMENT

#### COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)

	CHARGES	PRODUITS	
<b>Groupe I</b> : charges afférentes à l'exploitation courante	162 800,00 €	0,00 €	<b>Groupe I</b> : produits de la tarification
<b>Groupe II</b> : charges afférentes au personnel	230 000,00 €	393 210,00 €	<b>Groupe II</b> : autres produits relatifs à l'exploitation
<b>Groupe III</b> : charges afférentes à la structure	144 880,00 €	82 250,00 €	<b>Groupe III</b> : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>537 680,00 €</b>	<b>475 460,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €	62 220,00 €	Excédent antérieur du CRP reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €	0,00 €	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>537 680,00 €</b>	<b>537 680,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>

<b>FINESS ET</b>	
<b>Raison sociale</b>	

#### COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)

	CHARGES	PRODUITS	
<b>Groupe I</b> : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	<b>Groupe I</b> : produits de la tarification
<b>Groupe II</b> : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	<b>Groupe II</b> : autres produits relatifs à l'exploitation
<b>Groupe III</b> : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	<b>Groupe III</b> : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>

OU

#### COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)

	CHARGES	PRODUITS	
<b>Groupe I</b> : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	<b>Groupe I</b> : produits de la tarification
<b>Groupe II</b> : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	<b>Groupe II</b> : autres produits relatifs à l'exploitation
<b>Groupe III</b> : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	<b>Groupe III</b> : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €	0,00 €	Excédent antérieur du CRP reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €	0,00 €	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>

**Cadre EPRD synthétique**

**COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2023**

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	162 800,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	230 000,00 €	393 210,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	144 880,00 €	82 250,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>537 680,00 €</b>	<b>475 460,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>62 220,00 €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>	<b>537 680,00 €</b>	<b>537 680,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023**

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	62 220,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	66 580,00 €	12 250,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>66 580,00 €</b>	<b>74 470,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&gt;0)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 890,00 €</b>	<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&lt;0)</b>
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>0,00%</i>	<i>1,66%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

**TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2023**

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	7 890,00 €	0,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	6 000,00 €	4 500,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	511 655,00 €	183 914,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>525 545,00 €</b>	<b>188 414,00 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>337 131,00 €</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>525 545,00 €</b>	<b>525 545,00 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>

**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2023 (3)**

Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)
--	--------	--------	---

Cadre EPRD synthétique (suite)

**FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2023**

<b>FRNG estimé au 1er janvier 2023</b>	<b>109 927,05 €</b>
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	-337 131,00 €
<b>FRNG prévisionnel au 31 décembre 2023</b>	<b>-227 203,95 €</b>

**BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2023**

<b>BFR estimé au 1er janvier 2023</b>	<b>0,00 €</b>
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
<b>BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2023</b>	<b>0,00 €</b>

**TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023**

<b>Trésorerie au 1er janvier 2023</b>	<b>0,00 €</b>
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	-337 131,00 €
<b>Trésorerie au 31 décembre 2023</b>	<b>-337 131,00 €</b>

Contrôle de la variation de trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

Ok

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)

(2) Y compris participations et créances rattachées à des participations

(3) ESSMS privés seulement

**Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)**

RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)		Comptes	Montant année 2023
<b>+ Flux internes (charges)</b>			<b>-62 220,00 €</b>
			<b>66 580,00 €</b>
F R I	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	66 580,00 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €
F R E	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €
<b>- Flux internes (produits)</b>			<b>12 250,00 €</b>
F R I	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	12 250,00 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746", c/78748	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	0,00 €
F R E	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €
	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	0,00 €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	0,00 €
<b>CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)</b>			<b>-7 890,00 €</b>
<i>Dont montant affectant le FRI</i>			<i>54 330,00 €</i>
<i>Dont montant affectant le FRE</i>			<i>-62 220,00 €</i>

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

### Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	69 263,38 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	27 600,00 €	8 871,49 €	183 914,00 €
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	3 620,61 €	4 827,48 €	4 500,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>100 483,99 €</b>	<b>13 698,97 €</b>	<b>188 414,00 €</b>
	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 114,17 €</b>	<b>337 131,00 €</b>
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>100 483,99 €</b>	<b>25 813,14 €</b>	<b>525 545,00 €</b>

Emplois		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	1 153,63 €	7 890,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	5 088,20 €	5 169,35 €	6 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)			
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	22 608,44 €	1 860,00 €	1 000,00 €
	- dont terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont agencements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont installations techniques, matériel et outillage	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	22 608,44 €	1 860,00 €	1 000,00 €
23	Immobilisations en cours	25 509,63 €	17 630,16 €	510 655,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>53 206,27 €</b>	<b>25 813,14 €</b>	<b>525 545,00 €</b>
	<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>47 277,72 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>100 483,99 €</b>	<b>25 813,14 €</b>	<b>525 545,00 €</b>

(1) : Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

Modèle de compte de résultat prévisionnel du plan global de financement pluriannuel (1 CRP par ESSMS)

FINESS ET	710785528
Raison sociale	FOYER LOGEMENT

Postes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante</b>	<b>158 174,55 €</b>	<b>162 800,00 €</b>	<b>162 800,00 €</b>	<b>162 800,00 €</b>	<b>162 800,00 €</b>	<b>162 800,00 €</b>	<b>162 800,00 €</b>
Variations annuelles des charges du groupe 1 (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>GROUPE II Charges afférentes au personnel</b>	<b>193 280,70 €</b>	<b>230 000,00 €</b>	<b>203 500,00 €</b>	<b>203 500,00 €</b>	<b>203 500,00 €</b>	<b>203 500,00 €</b>	<b>203 500,00 €</b>
Variations annuelles des charges du groupe 2 (comptes 621 et 622)			-26 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recrutements et autres variations de charges de personnel (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>GROUPE III Charges afférentes à la structure</b>	<b>135 628,52 €</b>	<b>144 880,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Charges du groupe 3 - c/61 et c/62 (1) (hors c/615 ci-après)	14 792,62 €	16 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges du groupe 3 - c/63 (1)	29 871,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges du groupe 3 - c/65 (1)	2,06 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges d'entretien réparation (1)	20 728,84 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles décaissables	125,63 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Dotations aux amortissements des immobilisations acquises avant le 1/1/N	8 563,39 €	66 580,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Dotations aux amortissements des immobilisations sur acquisitions nouvelles			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	61 544,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et dépréciations des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Dotations aux autres provisions réglementées / Autres (c/68748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE Dotations aux autres amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais financiers des emprunts antérieurs à l'année N	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais financiers des emprunts nouveaux			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>A- Total des charges de l'exercice</b>	<b>487 083,77 €</b>	<b>537 680,00 €</b>	<b>366 300,00 €</b>	<b>366 300,00 €</b>	<b>366 300,00 €</b>	<b>366 300,00 €</b>	<b>366 300,00 €</b>
<b>RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (B - A)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>
Reprise de déficits antérieurs et reports au titre des amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL EQUILIBRE GENERAL</b>	<b>487 083,77 €</b>	<b>537 680,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>

(1): A retenir pour le calcul de la marge brute

Postes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
--------	------	------	------	------	------	------	------

	<b>GROUPE I Produits de la tarification</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits à la charge de l'assurance maladie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits à la charge du département	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits à la charge de l'usager	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) : ARS</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) : Préfets</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) : Conseils départementaux</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>GROUPE II Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>413 107,41 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>
	Variations annuelles des produits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>GROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables</b>	<b>15 309,35 €</b>	<b>82 250,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Produits du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous	2 714,36 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	12 594,99 €	12 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI	Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI	Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE	Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés ((sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRE	Transfert de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>B- Total des produits de l'exercice</b>	<b>428 416,76 €</b>	<b>475 460,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>
	<b>RESULTAT PREVISIONNEL DEFICITAIRE (A - B)</b>	<b>58 667,01 €</b>	<b>62 220,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Reprise d'excédents antérieurs et amortissements excédentaires différés	120 887,59 €	62 220,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL EQUILIBRE GENERAL</b>	<b>549 304,35 €</b>	<b>537 680,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>	<b>393 210,00 €</b>









**Plan global de financement pluriannuel (PGFP)**

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
C	Produits								
	Groupe I : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reductibles</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Groupe II : Autres produits d'exploitation	413 107,41 €	393 210,00 €	393 210,00 €	393 210,00 €	393 210,00 €	393 210,00 €	393 210,00 €	393 210,00 €
P	<i>(*) Dont produits du compte 70</i>	135 350,36 €							
	Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	15 309,35 €	82 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
c	Total des produits (1)	428 416,76 €	475 460,00 €	393 210,00 €	393 210,00 €	393 210,00 €	393 210,00 €	393 210,00 €	393 210,00 €
	<i>Dont produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)</i>	415 821,77 €	463 210,00 €	393 210,00 €	393 210,00 €	393 210,00 €	393 210,00 €	393 210,00 €	393 210,00 €
o	Charges								
	Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante	158 174,55 €	162 800,00 €	162 800,00 €	162 800,00 €	162 800,00 €	162 800,00 €	162 800,00 €	162 800,00 €
s	<i>(*) Dont achats stockés et variation des stocks</i>	0,00 €							
	Groupe II : Charges afférentes au personnel	193 280,70 €	230 000,00 €	203 500,00 €	203 500,00 €	203 500,00 €	203 500,00 €	203 500,00 €	203 500,00 €
i	Groupe III : Charges afférentes à la structure	135 628,52 €	144 880,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>(*) Dont charges non décaissables</i>	70 108,37 €							
d	<i>Dont charges des comptes 61 et 62 du groupe 3</i>	35 521,46 €	46 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses</i>	29 873,06 €	32 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
é	Total des charges (2)	487 083,77 €	537 680,00 €	366 300,00 €	366 300,00 €	366 300,00 €	366 300,00 €	366 300,00 €	366 300,00 €
	<i>(*) Dont charges des comptes 60 à 62</i>	218 282,87 €	235 350,00 €	162 800,00 €	162 800,00 €	162 800,00 €	162 800,00 €	162 800,00 €	162 800,00 €
s	<i>(*) Dont charges des comptes 63 et 645 à 647</i>	78 794,16 €	94 195,00 €						
	<b>Résultat prévisionnel (1) - (2)</b>	<b>-58 667,01 €</b>	<b>-62 220,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>
C	(FRE) Résultat prévisionnel	-58 667,01 €	-62 220,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €
	Flux internes (charges) (+)	70 108,37 €	66 580,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A	(FR) Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FR) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	8 563,39 €	66 580,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
F	(FR) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FR) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)	61 544,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A	(FR) Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
F	(FRE) Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Flux internes (produits) (-)	12 594,99 €	12 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A	(FR) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FR) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
F	(FR) Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	12 594,99 €	12 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FR) Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A	(FR) Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FR) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
F	(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A	<b>Capacité (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle</b>	<b>-1 163,63 €</b>	<b>-7 890,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>	<b>26 910,00 €</b>
	Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)	57 513,38 €	54 330,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
F	Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)	-58 667,01 €	-62 220,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €

(\*) : Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'année N-1 uniquement, peuvent être masquées.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
<b>F</b>	Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (5)								
	71 212,35 €	242 744,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRI = (3)								
	57 513,38 €	54 330,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Réserves et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub.: 10682 / ESSMS priv.: 106852)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Subventions d'investissement (comptes 13)								
	8 871,49 €	183 914,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Emprunts et dettes assimilées (comptes 16) à plus d'un an								
	4 827,48 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Produits des cessions d'éléments d'actif								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Diminution des financements stables d'investissement de la période = (6)								
	24 659,51 €	517 655,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - Réduction - (sauf compte 106)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Remboursements des emprunts antérieurs à plus d'un an (part capital)								
	5 189,35 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Remboursements des emprunts prévus au plan à plus d'un an (part capital)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Acquisition d'immobilisations :								
	19 490,16 €	511 655,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Immobilisations incorporelles								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Terrains								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Agencements de terrains								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Constructions								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Installations techniques matériel et outillage								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres immobilisations corporelles								
	1 860,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Immobilisations en cours								
	17 630,16 €	510 655,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Immobilisations financières								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Variations du FRI (5) - (6) = (7)								
	46 552,84 €	-274 911,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	FRI initial (8)								
	-21 985,66 €	24 567,18 €	-250 343,82 €	-250 343,82 €	-250 343,82 €	-250 343,82 €	-250 343,82 €	-250 343,82 €	
	<b>24 567,18 €</b>	<b>-250 343,82 €</b>	<b>-250 343,82 €</b>	<b>-250 343,82 €</b>	<b>-250 343,82 €</b>	<b>-250 343,82 €</b>	<b>-250 343,82 €</b>	<b>-250 343,82 €</b>	
<b>FRI cumulé de fin de période = (7) + (8) = (9)</b>									
<b>R</b>	Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)								
	-58 667,01 €	-62 220,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRE = (4)								
	-58 667,01 €	-62 220,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Diminution des financements stables d'exploitation de la période = (11)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Affectation des résultats à l'investissement								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres								
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Variations du FRE (10) - (11) = (12)								
	-58 667,01 €	-62 220,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	
	FRE initial (13)								
	125 871,18 €	67 204,17 €	4 984,17 €	31 894,17 €	58 804,17 €	85 714,17 €	112 624,17 €	139 534,17 €	
	<b>67 204,17 €</b>	<b>4 984,17 €</b>	<b>31 894,17 €</b>	<b>58 804,17 €</b>	<b>85 714,17 €</b>	<b>112 624,17 €</b>	<b>139 534,17 €</b>	<b>166 444,17 €</b>	
<b>FRE cumulé de fin de période = (12) + (13) = (14)</b>									
<b>F R G</b>	Apport ou prélevement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)								
	-12 114,17 €	-337 131,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	
	FRNG initial = (16)								
	103 885,52 €	91 771,35 €	-245 359,65 €	-218 449,65 €	-191 539,65 €	-164 629,65 €	-137 719,65 €	-110 809,65 €	
<b>N</b>	<b>91 771,35 €</b>	<b>-245 359,65 €</b>	<b>-218 449,65 €</b>	<b>-191 539,65 €</b>	<b>-164 629,65 €</b>	<b>-137 719,65 €</b>	<b>-110 809,65 €</b>	<b>-83 899,65 €</b>	
	Fonds de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)								

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
B	Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Augmentation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Augmentation des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres augmentations du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	F	Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Diminution des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Diminution des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Augmentation des dettes fournisseurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Autres diminutions du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R		Variations du BFR = (18) - (19) = (20)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		BFR initial (21)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		<b>BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
		Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)	-12 114,17 €	-337 131,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €
		Trésorerie Initiale = (24)	0,00 €	-12 114,17 €	-349 245,17 €	-322 335,17 €	-295 425,17 €	-268 515,17 €	-241 605,17 €
	<b>Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)</b>	<b>-12 114,17 €</b>	<b>-349 245,17 €</b>	<b>-322 335,17 €</b>	<b>-295 425,17 €</b>	<b>-268 515,17 €</b>	<b>-241 605,17 €</b>	<b>-214 695,17 €</b>	
	Variations des financements à court terme = (26)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	<b>Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)</b>	<b>-12 114,17 €</b>	<b>-349 245,17 €</b>	<b>-322 335,17 €</b>	<b>-295 425,17 €</b>	<b>-268 515,17 €</b>	<b>-241 605,17 €</b>	<b>-214 695,17 €</b>	

Contrôle cohérence  
avec l'onglet "Bilan Financier" :

FRNG (montant inscrit en D96 du PGFP) : **Ecart de -18156 €**

Trésorerie (montant inscrit en cellule D114 du PGFP) : **Ecart de -12114 €**

**Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios**

Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 hors compte 1688) à plus d'un an	0,00 €	-1 500,00 €	-1 500,00 €	-1 500,00 €	-1 500,00 €	-1 500,00 €	-1 500,00 €	-1 500,00 €
Montant des comptes 165 (ESSMS publics) et 169	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des remboursements de cautions sur l'année (compte 165) (ESSMS publics)	-341,87 €	-1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)	8 529,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)	19 490,16 €	531 145,16 €	531 145,16 €	531 145,16 €	531 145,16 €	531 145,16 €	531 145,16 €	531 145,16 €
Mesures correctives le cas échéant (sorties d'immobilisations, etc.)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	19 490,16 €	531 145,16 €	531 145,16 €	531 145,16 €	531 145,16 €	531 145,16 €	531 145,16 €	531 145,16 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	0,00 €	66 580,00 €	66 580,00 €	66 580,00 €	66 580,00 €	66 580,00 €	66 580,00 €	66 580,00 €
Mesures correctives le cas échéant		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	0,00 €	66 580,00 €	66 580,00 €	66 580,00 €	66 580,00 €	66 580,00 €	66 580,00 €	66 580,00 €

RATIOS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Taux d'endettement (< 50%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Durée apparente de la dette (< 10 ans)	0,00	0,19	-0,06	-0,06	-0,06	-0,06	-0,06	-0,06
CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (>1)	-0,21	-1,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie en jours	-10,60	-237,08	-321,19	-294,38	-267,56	-240,75	-213,93	-187,12
Taux de CAF en % des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	-0,28%	-1,70%	6,84%	6,84%	6,84%	6,84%	6,84%	6,84%
Taux de vétusté global des immobilisations (1)	0,00%	12,54%	12,54%	12,54%	12,54%	12,54%	12,54%	12,54%
Marque brute d'exploitation	-3 742,36 €	-77 690,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €	26 910,00 €
Taux de marque brute d'exploitation en % des produits courants	-0,93%	-20,47%	6,84%	6,84%	6,84%	6,84%	6,84%	6,84%

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

**Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1**  
(document à n'établir qu'après la clôture de l'exercice N-1)

BIENS	2021	Réel 2022 (1)	FINANCEMENTS	2021	Réel 2022 (1)
<b>Biens stables</b>			<b>Financements stables</b>		
Immobilisations incorporelles brutes	0,00 €	0,00 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles brutes	22 608,44 €	1 860,00 €	Excédents affectés à l'investissement	0,00 €	0,00 €
- Terrains	0,00 €	0,00 €	Subventions d'investissement	27 600,00 €	8 871,49 €
- Agencements de terrain	0,00 €	0,00 €	Réserve de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €
- Constructions	0,00 €	0,00 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €
- Installations techniques, matériel et outillage	0,00 €	0,00 €	Fonds dédiés à l'investissement (3)	0,00 €	0,00 €
- Autres immobilisations corporelles	22 608,44 €	1 860,00 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	25 509,63 €	17 630,16 €	Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)	0,00 €	0,00 €
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2)	0,00 €	0,00 €	Dépôts et cautionnements reçus	-1 467,59 €	-341,87 €
			Amortissements des immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
			- Agencements de terrain	0,00 €	0,00 €
			- Constructions	0,00 €	0,00 €
			- Installations techniques, matériel et outillage	0,00 €	0,00 €
			- Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	Amortissement des immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
Amortissements comptables excédentaires différés (3)	0,00 €	0,00 €	Dépenses refusées par l'autorité de tarification (3) (6)	0,00 €	0,00 €
			Dépréciation des immobilisations	0,00 €	0,00 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00 €	0,00 €	Autres (7)	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison investissement (3) (8)	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison investissement (3)	0,00 €	0,00 €			
<b>Total II</b>	<b>48 118,07 €</b>	<b>19 490,16 €</b>	<b>Total I</b>	<b>26 132,41 €</b>	<b>8 529,62 €</b>
<b>Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)</b>	<b>21 985,66 €</b>	<b>10 960,54 €</b>	<b>Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Actifs stables d'exploitation</b>			<b>Financements stables d'exploitation</b>		
Report à nouveau déficitaire (4)	0,00 €	0,00 €	Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €
Résultat déficitaire (4)	0,00 €	0,00 €	Réserves de compensation des déficits	0,00 €	0,00 €
Créances glissantes	0,00 €	0,00 €	Résultat excédentaire (4)	0,00 €	0,00 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)	0,00 €	0,00 €	Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4)	125 871,18 €	120 887,59 €
			Provisions pour risques et charges	0,00 €	0,00 €
			Fonds dédiés à l'exploitation (3)	0,00 €	0,00 €
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers	0,00 €	0,00 €
			Autres	0,00 €	0,00 €
			Compte de liaison trésorerie (stable)	0,00 €	0,00 €
Compte de liaison trésorerie (stable)	0,00 €	0,00 €			
<b>Total IV</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total III</b>	<b>125 871,18 €</b>	<b>120 887,59 €</b>
<b>Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)</b>	<b>125 871,18 €</b>	<b>120 887,59 €</b>
<b>Fonds de roulement net global négatif</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Fonds de roulement net global positif</b>	<b>103 885,52 €</b>	<b>109 927,05 €</b>
<b>Valeurs d'exploitation</b>			<b>Dettes d'exploitation</b>		
Stocks et en-cours	0,00 €	0,00 €	Avances reçues	0,00 €	0,00 €
Avances et acomptes versés	0,00 €	0,00 €	Fournisseurs	0,00 €	0,00 €
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	0,00 €	0,00 €	Dettes sociales et fiscales	0,00 €	0,00 €
Créances diverses d'exploitation	0,00 €	0,00 €	Dettes diverses d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Créances irrécouvrables admises en non valeur (5)	0,00 €	0,00 €	Produits constatés d'avance	0,00 €	0,00 €
Charges constatées d'avance	0,00 €	0,00 €	Ressources à reverser à l'aide sociale	0,00 €	0,00 €
Dépenses pour congés payés	0,00 €	0,00 €	Fonds déposés par les résidents	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	Autres	0,00 €	0,00 €
Compte de liaison d'exploitation	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison d'exploitation	0,00 €	0,00 €
<b>Total VI</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total V</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (VI-V)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Excédent de financement d'exploitation (VI-V)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Liquidités</b>			<b>Financements à court terme</b>		
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €	Fournisseurs d'immobilisations	0,00 €	0,00 €
Disponibilités	0,00 €	0,00 €	Fonds des majeurs protégés	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	Concours bancaires courants	0,00 €	0,00 €
			Ligne de trésorerie	0,00 €	0,00 €
			Intérêts courus non échus	0,00 €	0,00 €
			Autres (dont emprunts à un an au plus)	0,00 €	0,00 €
Compte de liaison trésorerie	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison trésorerie	0,00 €	0,00 €
<b>Total VIII</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total VII</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Trésorerie positive (VIII-VII)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Trésorerie négative (VIII-VII)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)</b>	<b>48 118,07 €</b>	<b>19 490,16 €</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)</b>	<b>152 003,59 €</b>	<b>129 417,21 €</b>

- (1) : Pour les EPRD établis au 31 octobre N-1, cette colonne est à compléter après la clôture de l'exercice N-1  
(2) : PPP = partenariat public privé  
(3) : ESSMS privés seulement  
(4) : Sous contrôle de tiers financeurs

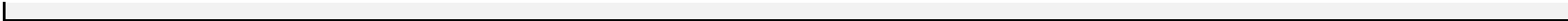
- (5) : ESSMS publics seulement  
(6) : Montant précédé du signe "-"  
(7) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs  
(8) Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Contrôle entre BIENS et FINANCEMENTS :

2021	Réel 2022 (1)
Ecart de -103886 €	Ecart de -109927 €

Contrôle du résultat net N-1 entre PGFP et FDR :

Ecart de -58667 €





**Ratios d'analyse financière**

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2021	Valeur de l'indicateur pour 2022
<b>1. Endettement à moyen et long terme</b>			
1.1. Indépendance financière (<50%)	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)} \times 100}{\text{Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)}}$	0,00%	0,00%
1.2. Apurement de la dette (>2)	$\frac{\text{Immobilisations nettes amortissables}}{\text{Dettes financières à moyen et long terme}}$	0,00	0,00
1.3. Durée apparente de la dette	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)}}{\text{CAF}}$	0,00	0,00
<b>2. Patrimoine immobilier</b>			
2.1. Vétusté des immobilisations (1)			
Construction	$\frac{\text{Solde créditeur des comptes 28}}{\text{Solde débiteur des comptes 21 correspondants}}$	0,00%	0,00%
Installations techniques, matériel et outillage		0,00%	0,00%
Autres immobilisations corporelles		0,00%	0,00%
<b>3. Equilibres du bilan</b>			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FRI)		-23,02	-9,83
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)	$\frac{\text{FRI ou FRE ou FRNG} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	131,82	108,41
Fonds de roulement net global (FRNG)		108,79	98,58
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	$\frac{\text{BFR} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	0,00	0,00
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	$\frac{\text{Trésorerie} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	0,00	0,00
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	$\frac{\text{Solde des comptes 141 et 10685} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	0,00	0,00
<b>4. Rotation des postes d'exploitation en jours</b>			
4.1. Stocks (10-20 j.)	$\frac{[\text{Stocks (solde débiteur classe 3)}] \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des consommations (comptes 601 à 603)}}$	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j.)	$\frac{[\text{Solde débiteur comptes 41}] \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des produits (comptes 70 et 73)}}$	0,00	0,00
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j.)	$\frac{[\text{Solde créditeur comptes 401}] \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des charges (comptes 60 à 62)}^{(2)}}$	0,00	0,00
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	$\frac{[\text{Solde créditeur comptes 43 et 44}] \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)}}$	0,00	0,00
<b>5. Autres</b>			
5.1. Taux de CAF (5 à 10%)	$\frac{\text{CAF} \times 100}{\text{Total classe 7 (sauf c/775, 777, 7781 et 78) - c/709 et 713}}$	16,50%	-0,28%
5.2. Taux de réserve de compensation des déficits	$\frac{\text{Réserve de compensation des déficits (c/ 10686 ou c/ 106856)} \times 100}{\text{Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/ 787) - c/ 709 et 713}}$	0,00%	0,00%
5.3. Taux de marge brute d'exploitation	$\frac{(\text{Comptes 70 à 75 - Charges c/60 à 65}) \times 100}{\text{Comptes 70 à 75 - c/709 et c/713}}$	16,49%	-0,93%

(1) : Dénominateurs à corriger des soldes débiteurs des comptes 23 correspondants le cas échéant  
 (2): Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

**Informations complémentaires pour le calcul des ratios**

	2021	2022
Montant du compte 169 au 31/12 - Solde débiteur (précédé du signe "-")	0,00 €	
Solde du compte 41 au 31/12	0,00 €	0,000 €
CAF/IAF	69 263,38 €	
Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	348 538,40 €	
Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00 €	
Total comptes 60 à 62	186 041,56 €	
Total comptes 63 et 645 à 647	77 344,93 €	
Total compte 6611 (inscrits en produits)	0,00 €	0,00 €
Total comptes 60 à 65	364 075,41 €	
Total des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	419 816,74 €	405 967,80 €
Total comptes 709 et 713	0,00 €	0,00 €
Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/ 787)	417 380,88 €	403 253,44 €
Marge brute d'exploitation	68 842,48 €	
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/ 709 et 713)	417 380,88 €	403 253,44 €



				0%		0%		0%	
<b>Total</b>		- €		0%	- €	0%	- €	0%	- €

	Montant des quotes-parts des opérations faites en commun			0%		0%		0%	
	Quote-part des frais de siège			0%		0%		0%	
	Quotes-parts Autres opérations faites en commun			0%		0%		0%	
	...			0%		0%		0%	
<b>Total</b>		- €		0%	- €	0%	- €	0%	- €




0%	
0%	- €

0%	
0%	
0%	
0%	
0%	- €

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Précisions et consignes de remplissage :

Cet onglet fournit des informations complémentaires au bilan financier sur les opérations relatives à des contrats de crédit-bail et/ou des locations mobilières ou immobilières. Ces informations pourront être utiles pour effectuer un retraitement sur les différentes composantes de la CAF, afin que cette dernière ne soit pas biaisée par une situation immobilière. Les engagements reçus et donnés peuvent être utilement mentionnés dans le rapport budgétaire et financier (engagements de retraite, litiges non provisionnés, garanties bancaires, etc.).

**L'information est à présenter opération par opération.** Pour ajouter une nouvelle ligne de saisie, cliquer sur le bouton à gauche du tableau 

Il convient de saisir dans le tableau l'information la plus détaillée possible permettant :

- d'avoir une bonne compréhension du contrat (identité du cocontractant, nature, date et durée du contrat), en explicitant le cas échéant les clauses particulières dans le rapport;
- d'apprécier les engagements du gestionnaire non traduits dans le bilan financier, en termes de sorties de trésorerie futures (redevances restant à payer) ;
- de reconstituer la valeur nette de l'actif correspondant à l'investissement (prix d'achat résiduel) et de mesurer l'impact total de cet investissement sur la trésorerie des ESSM (redevances payées et restant à payer).

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Moins de 1 an
				de l'exercice	cumulées	
<b>Total</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>



de longue durée. Au besoin, ces  
lière différente. Les autres  
es, etc.).

ort budgétaire et financier ;

S du périmètre (montant cumulé des

Redevances restant à payer selon échéances

de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €